



123MOOOV

Association Loi 1901, entretien physique, danse, échanges culturels

Site internet : www.123moov.com

e-mail : 123moov@gmail.com

Facebook : www.facebook.com/123Moov

BULLETIN D' INSCRIPTION 2018/2019

Nom et Prénom : Date / Lieu de Naissance :

Adresse :

Téléphone : Adresse Mail :

Profession :

Etre ajouté au groupe whatsapp ?

COTISATION "PARIS 14ème"

Cotisation nouvelle adhésion 20 €

1 cours de ZUMBA / semaine : 230 € / an

MERCREDI (de 20h30 à 21h20) : GYMNASSE ALÉSIA 99 rue d'alésia 75014 PARIS (métro Alésia, ligne 4)

1 cours de PILATES / semaine : 230 € / an

LUNDI (de 12h30 à 13h20) : GYMNASSE GUILLEMOT 22 rue Guillemot 75014 PARIS (métros Gaité ou Penety, ligne 13)

VENDREDI (de 12h30 à 13h20) : GYMNASSE ROSA PARK 13 rue du moulin des lapins (métro Gaité, ligne 13)

1 cours de JUMPING / semaine : 270 € / an

LUNDI (de 20h00 à 20h50) : GYMNASSE ALÉSIA 99 rue d'alésia 75014 PARIS (métro Alésia, ligne 4)

MERCREDI (de 19h30 à 20h20) : GYMNASSE ALÉSIA 99 rue d'alésia 75014 PARIS (métro Alésia, ligne 4)

1 cours de RENFO CAF / semaine : 230 € / an

LUNDI (de 21h00 à 21h50) : GYMNASSE ALÉSIA 99 rue d'alésia 75014 PARIS (métro Alésia, ligne 4)

Paiement par chèque possible en 2 fois ou 3 fois

PACK "SPORT"

2 cours (PILATES, ZUMBA, RENFORCEMENT CAF) 390 € (ou paiement sur 12 mois soit 32,50 € mensuel)

2 cours de JUMPING 450 € (ou paiement sur 12 mois soit 37,50 € mensuel)

3 cours (possibilité 2 JUMPING) 540 € (ou paiement sur 12 mois soit 45 € mensuel)

Cours en ILLIMITÉ (PARIS 14ème) 660 € (ou paiement sur 12 mois soit 55 € mensuel)

Merci de cocher les cours choisis

CONDITIONS et REGLEMENT INTÉRIEUR de l'ASSOCIATION 123MOOOV

- 1) La pratique d'un sport nécessite obligatoirement un certificat médical (datant de - de 3 mois) et une tenue adaptée.
- 2) Les cotisations devront être versées en totalité lors du début des cours en septembre (règlement possible en 3 fois par chèque avec les dates d'encaissement mentionnées au dos). Toute cotisation est due et non remboursable.
- 3) Chaque adhérent doit respecter les locaux ainsi que les équipements sportifs (l'association 123MOOOV ne pourra être tenue responsable des dégradations commises ou provoquées par les adhérents).
- 4) La ponctualité (15mn tolérées en Zumba) et la bonne humeur sont de mises pour le bon déroulement, l'ambiance du cours et la bonne pratique d'un sport. En cas de départ anticipé du cours, merci de prévenir l'instructeur en arrivant. Celui-ci se réserve le droit d'exclure un élève de son cours en cas de non respect des règles.
- 5) Accueillir et respecter les intervenants lors des stages 123MOOOV et les éventuels remplaçants lors des cours.
- 6) Pour le JUMPING, un TEXTO vous sera envoyé avant chaque cours pour **VALIDER LA RÉSERVATION DE VOTRE TRAMPOLINE**, il est OBLIGATOIRE d'y répondre.
- 7) ATTENTION, pour les adhérent(e)s mineur(e)s, seul les cours de ZUMBA et PILATES sont autorisés et nécessitent de façon obligatoire une AUTORISATION PARENTALE.

" En tant qu'adhérent, je m'engage à respecter les règles du sport pratiqué, les conditions ainsi que le règlement intérieur de l'association 123MOOOV "
Noter la mention "Lu et approuvé", la date et votre signature